DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 12 Mai 2017

OBJET: Acquisition d'un local 87 rue Jean de Bernardy 13001 Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'acquisition, sous réserve de la faisabilité technique et juridique du projet départemental, d'un local en rez de chaussée de l'immeuble situé 87 rue Jean de Bernardy à Marseille 13001, cadastré 805 section C n°144, au prix de 147.000 €,
- d'autoriser la signature du compromis et de l'acte définitif d'acquisition, ainsi que de tout autre document se rapportant à la transaction,
- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et les documents figurant en annexe.

La dépense d'un montant total de 147.000 € ainsi que les frais notariés non connus à ce jour, seront imputés sur les crédits figurant au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité Mme RUBIROLA s'abstient

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée